

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: <u>- TALENS VERNIS ACRYLIQUE BRILLANT 114</u> - AMSTERDAM VERNIS ACRYLIQUE BRILLANT 114
- · Code du produit: 24285114, 24288114, 24308114, 24328114
- · **UFI**: EX20-Y0P1-P00X-57T0
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes: Vernis à tableaux
- · 1.3 Producteur/fournisseur:

Royal Talens

P.O.Box 4

NL-7300 AA Apeldoorn Tel. +31 (0)55 5274700

· Service chargé des renseignements:

Regulatory Affairs

safety@royaltalens.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour plus d'informations sur la santé, appelez un centre antipoison

ORFILA (INRS): +33 (0) 45425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le *Règlement (UE) no. 2015/830*

Version: 1.2 Date d'impression: 04.02.2021 Révision: 04.02.2021

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger







· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

essence de térébenthine

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques < 2 %

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques $< 2\%$	30-50%	
	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ STOT SE 3, H336		
CAS: 8006-64-2 EINECS: 232-350-7 Numéro index: 650-002-00-6	essence de térébenthine Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	20-25%	
CAS: 64742-95-6 Numéro CE/List: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	5-10%	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

(suite de la page 2)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nausées

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau pulvérisée
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Classe de stockage: -
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

Version: 1.2 Date d'impression: 04.02.2021 Révision: 04.02.2021

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramè	tres de contrôle				
· Composant	s présentant des valeurs-seuil à surveiller pa	r poste de travail:			
Hydrocarbı	ıres, C9-C11, n-alcanes, isoalkanes, cyclique	es, aromatiques < 2 % (30-50%)			
RCP-TWA (EU) Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 197 ppm					
8006-64-2 e	essence de térébenthine (20-25%)				
VLEP (Fran	VLEP (France) Valeur à long terme: 560 mg/m³, 100 ppm				
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique	ue légère (5-10%)			
RCP-TWA (RCP-TWA (EU) Valeur à long terme: 100 mg/m³				
· DNEL					
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques < 2 %					
Oral	DNEL,long term (chronic) - systemic effects	125 mg/kg bw/day (Consommateur)			
Dermique	DNEL,long term (chronic) - systemic effects	125 mg/kg bw/day (Consommateur)			
		208 mg/kg bw/day (Travailleurs)			
Inhalatoire	DNEL,long term (chronic) - systemic effects	185 mg/m3 (Consommateur)			
		871 mg/m3 (Travailleurs)			
64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère					
Oral	DNEL,long term (chronic) - systemic effects	11 mg/kg bw/day (Consommateur)			
Dermique	DNEL,long term (chronic) - systemic effects	11 mg/kg bw/day (Consommateur)			
		25 mg/kg bw/day (Travailleurs)			
Inhalatoire	DNEL,long term (chronic) - systemic effects	32 mg/m3 (Consommateur)			

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Protection des mains:



Lorsque le contact prolonge ou répété est possible, le port de gants de protection chimique est recommandé.

150 mg/m3 (Travailleurs)

- · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection si risque d'eclaboussures.

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chi	*
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chi Indications générales	miques essentielles
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	154-193 °C
Point d'éclair	24-36 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité:	270 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélang explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	6 Vol %
Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pression de vapeur à 20 °C:	5,4 hPa
Densité à 20 °C:	$0.85 g/cm^3$
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	$>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

- · 10.4 Conditions à éviter Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles Ne pas fumer.
- · 10.5 Matières incompatibles: D'agents d'oxydation puissants.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 04.02.2021 Version: 1.2 Révision: 04.02.2021

(suite de la page 5)

		(suite de la page 5)			
· Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
Hydrocarbu	ires, C9-C	11, n-alcanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques < 2 %			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)			
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.000 mg/l (rat)			
8006-64-2 e	ssence de	térébenthine			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)			
Inhalatoire	LC50/4 h	13,7 mg/l (rat)			
64742-95-6	Solvant n	aphta (pétrole), fraction aromatique légère			
Oral	LD50	2.000-5.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère

EC50, acute 1-10 mg/l (algae)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FF

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

	transport	
· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1263	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	U 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURI DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	
IMDG IATA	PAINT RELATED MATERIAL (TURPENTIN Hydrocarbons, C9, aromatics), MARINE POLLUTAL PAINT RELATED MATERIAL	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
ADR, IMDG		
Classe	3 Liquides inflammables.	
Étiquette IATA	3	
Class Label	3 Liquides inflammables.	
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant III	
14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses po l'environnement : essence de térébenthine	
Marine Pollutant: Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler). No EMS: Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. : 30 F-E, <u>S-E</u> A	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	
Indications complémentaires de transport:		
ADR		

(suite page 8)

Page : 8/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 04.02.2021 Version: 1.2 Révision: 04.02.2021

	(suite de la page ?
	1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUZ PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Section 355 (extremely hazardous substances):

Aucun des composants n'est compris.

· Section 313 (Specific toxic chemical listings):

Aucun des composants n'est compris.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modififiée par le Règlement (UE) no. 2015/830

(suite de la page 8)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente
